

## Compte Rendu du Conseil d'Administration du 18 juin 2021

### PRESENT(E)S

- M. Jean-Marie DAMELINCOURT
- M. Francis DE BLOCK
- M. Alain DUTHOIT
- M. Claude ROUZE
- Mme Josie DE BLOCK
- Mme Monique WASELIN
- ACTR Abbeville
- ACTR Artois
- ACTR Lille Flandre

### EXCUSE(E)S

- M. Pierre TISSERAND
- M. Christophe MADIKA
- Mme Christine DHORDAIN
- Mme Eliane LENAIN
- Mme Ginette VANGREVELINGHE
- ACTR Aisne

Participait également à la séance pour le site internet M Henry Foutry.

Le quorum est atteint tant au niveau du nombre de participants que du nombre d'associations représentées.

M. Damelincourt, Président, ouvre la séance en accueillant les membres du Conseil d'administration, en les remerciant pour leur présence et en espérant que les trajets se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Il excuse M Madika et au nom de la Fédération, le remercie ainsi que ses équipes d'avoir permis l'organisation de ce conseil d'administration dans le respect des règles sanitaires : recensement des personnes accueillies avec remplissage d'une attestation, port du masque, absence de restauration sur place et salle adaptée.

La secrétaire présente les excuses de M Tisserand, pris par les instances de Santelys, celles de Mmes Dhordain, Lenain et Vangrevelinghe et celles de l'ACTR de l'Aisne pour laquelle elle lit le courrier de la Présidente, Mme Breton.

« N'ayant eu aucune activité depuis le 16 janvier 2020 et n'ayant aucun bilan à fournir, nous vous informons que nous n'assisterons pas à l'Assemblée Générale du 18 juin 2021 à Villeneuve d'Ascq. En raison du confinement, nous avons dû annuler notre Assemblée Générale prévue le 19 mars 2020 et depuis janvier 2020, nous n'avons fait aucune réunion pour retrouver nos adhérents. Si la situation sanitaire le permet, nous espérons pouvoir reprendre nos activités : réunions mensuelles et hebdomadaires de l'atelier tricot en septembre 2021. Nous avons eu à déplorer des décès parmi nos adhérents et nombreux sont ceux qui ne voyageront plus pour raison de santé. Nous attendons la reprise de septembre pour savoir comment nos adhérents vont revenir à l'ACTR, D'autre part, je tiens à annoncer ma démission du poste de Présidente pour raison de santé lors de notre prochaine Assemblée Générale de mars 2022. A ce jour, nous n'avons trouvé aucun candidat à ce poste de Président et nous lancerons un nouvel appel à candidature dès septembre. Nous vous prions d'excuser notre absence auprès des membres du Bureau et des associations ACTR qui seront présents. Avec nos regrets »

Le Président souligne que parmi les décès des adhérents de l'ACTR de l'Aisne figure celui de Gérard Colas, Vice-Président décédé à l'âge de 76 ans. Il signale avoir en son nom et au nom de la Fédération présenté ses condoléances. Il propose une minute de silence pour permettre à chacun de se recueillir.

A l'issue de ce moment, M. Damelincourt invite la secrétaire à rappeler l'ordre du jour de la séance :

- ✚ Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 septembre 2020
- ✚ Point sur les démarches administratives relatives à la fédération, changement de dénomination et statuts
- ✚ Présentation des comptes et bilan 2020 par le Trésorier
- ✚ Point sur le site internet de la Fédération
- ✚ Actions de redémarrage
- ✚ Salon Senioreva 2021
- ✚ Vie des Associations
- ✚ Questions diverses.

#### ✚ Adoption du compte-rendu du conseil administration du 18 septembre 2020

Le correctif d'exercice relatif aux comptes a été apporté.

→ *Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil d'Administration du 18 septembre est approuvé à l'unanimité.*

#### ✚ Point sur les démarches administratives relatives à la fédération, changement de dénomination et statuts

La secrétaire fait état des démarches entreprises depuis décembre 2018 sous forme épistolaire puis sous forme dématérialisée avec la sous-préfecture de Douai, bureau de la réglementation et de libertés publiques, greffe des associations.

In fine, le 28 février 2021, le service en charge du suivi des associations a considéré que les décisions relatives au changement de dénomination et d'adoption des nouveaux statuts n'ont pas été régulièrement adoptées.

##### 1) Changement de dénomination

Le changement de dénomination de la Fédération a été abordé lors de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2019.

Extrait du compte rendu de la séance :

« ...le Président soumet au débat deux modifications complémentaires

- Dénomination de la Fédération :

Proposition de remplacer Nord - Pas-de-Calais et Picardie par Hauts de France, alignement sur la décision prise par le conseil d'administration de la CARSAT.

...

La proposition de modification de la dénomination est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. »

La sous-préfecture estimant que la délibération est insuffisamment précise il est proposé de soumettre aux votes la délibération suivante.

Intégration dans les nouveaux statuts du changement de dénomination de la Fédération, à savoir « Fédération des associations culturelles et touristiques des retraités de la région Hauts de France » en lieu et place de la dénomination antérieure « Fédération des associations culturelles et touristiques des retraités des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ».

→ *En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, le changement de dénomination, à savoir « Fédération des associations culturelles et touristiques des retraités de la région Hauts de France » est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

## 2) Changement des statuts

La modification des statuts a été abordée lors du CA du 17 mai 2019 et de l'Assemblée générale du 4 octobre 2019, seule cette seconde instance est valide, les modifications des statuts devant être adoptées par 2/3 des membres de l'AG.

Extrait du compte rendu de la séance :

« Le président précise que les différents ajustements (des statuts et du règlement intérieur) ont été examinés et adoptés par le Conseil d'administration de mai. Des amendements complémentaires vont également être mis au débat.

Propositions d'amendement des statuts

Après une relecture des ajustements proposés initialement, le Président soumet au débat deux modifications complémentaires :

- Dénomination de la Fédération (cf. 1)
- Ajout d'un codicille à l'article 2 relatif à la composition de la Fédération (réception et gestion des adhésions orphelines), proposition rejetée.

Propositions d'amendement du règlement intérieur

....

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité par les membres présents et représentés de l'Assemblée Générale. »

Deux biais sont relevés par la sous-préfecture, le vote a été commun pour les statuts et le règlement intérieur et le vote a porté sur les modifications des statuts et non sur la version amendée des statuts.

Ce point doit faire l'objet d'une inscription à la prochaine assemblée générale, un quorum de 2/3 de membres présents ou représentés d'une assemblée générale étant nécessaire pour adopter des modifications statutaires.

Il est proposé de soumettre aux votes la version complète des statuts intégrant les différentes modifications examinées et adoptées antérieurement. Le document a été adressé par messagerie préalablement à la tenue du conseil d'administration et remis sur table.

**→ En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration.**

La secrétaire rappelle que la modification des statuts doit être adoptée par les 2/3 des membres de l'Assemblée générale, elle insiste sur le respect de ce quorum et sur la nécessité de la mise en place de pouvoirs au bénéfice de personnes qui seront présentes physiquement à l'assemblée générale, chaque membre pouvant détenir deux pouvoirs au plus.

La discussion porte sur les relations avec les Préfectures, absence d'observation pour Lens et Abbeville, pour Lille, l'absence de retour après envoi de comptes-rendus vaut accord, en l'absence de réponse dans les trois mois valant quitus.

### Présentation des comptes et bilan 2020 par le Trésorier

Le Président donne la parole à Claude Rouze, trésorier de la fédération.

Celui-ci présente, le détail des comptes 2020 de la fédération, le bilan et le compte d'exploitation. L'exercice est marqué par les impacts de la crise sanitaire.

L'exercice se clôture à titre exceptionnel par un excédent, en l'occurrence de 555,35 € du fait de la limitation des charges, tenue des deux instances, CA et AG, la même journée et annulation de Senioreva.

Le point sur les comptes 2020 des associations sera effectué lors d'une prochaine réunion, le trésorier n'ayant été destinataire que des comptes de l'ACTR d'Abbeville.

Après avoir acté l'absence de remarques et de questions, le Président remercie le trésorier pour son investissement et soumet aux votes l'approbation des comptes 2020.

**→ En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.**

Les comptes n'ayant pas fait l'objet régulièrement d'une vérification par un commissaire aux comptes et le recours à un expert-comptable semblant surdimensionné au regard du nombre d'écritures, il est acté qu'il sera fait appel au deuxième fondé de pouvoir de la CARSAT pour mener ce rôle d'expertise.

Ce dernier assure déjà ce rôle pour une autre association de retraités.

Le trésorier prend les contacts nécessaires avec la CARSAT.

### Point sur le site internet de la Fédération et souhaits d'évolution

M. Foutry précise que Mme Magali Raulincury regrette de ne pouvoir participer pas aux échanges n'ayant pu se libérer de ses obligations professionnelles.

Il explique ne pas avoir fait de point sur la consultation du site, cette dernière étant fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, annulation des sorties et voyages, absence d'activités.

Il rappelle qu'il se tient à la disposition des ACTR pour apporter conseils et assurer les modifications nécessaires sur la structure du site, actualisations diverses, bulletin d'adhésion, activités récurrentes...

Suite à une observation du trésorier, il actualise les coordonnées mails des interlocuteurs dans la rubrique contacts.

### Salon Senioreva 2021

Le Président rappelle que depuis de longues années, la Fédération et/ou l'ACTR Lille-Flandre ont été présentes sur le salon Senioreva.

En 2020, la participation de la Fédération en lien avec l'ACTR de Lille avait été envisagée avant l'annulation du salon pour cause Coronavirus, l'acompte de 50 % a été récupéré, l'option du désengagement avait été préférée à celle de l'avoir pour l'exercice suivant.

Pour 2021, le salon se déroule du 14 au 16 octobre, le Président a pris les contacts préalables pour connaître le coût qui sera facturé pour la tenue d'un stand dans les conditions prévues pour 2020 et effectives précédemment. Le coût s'élève à 2 586 €.

Le salon est un vecteur de communication autour de la Fédération et des associations, et permet des échanges fructueux avec des adhérents actuels et potentiels.

M Foutry précise qu'un écran numérique interactif sur le stand et la publication en amont d'encart presse pourraient constituer des actions de communication (\*).

A ce stade, le positionnement de la CARSAT vis-à-vis du salon 2021 n'est pas connue. L'ACTR de Lille précise que l'attractivité du stand « retraite » de la CARSAT est un atout pour la fréquentation du stand fédé-Actr mais plus globalement du salon lui-même. Les participants sont également intéressés par les différents stands proposant des voyages.

M Damelincourt précise que grâce aux circuits de ramassage mis en place au niveau de la région, environ 15 000 participants sont espérés en 2021.

(\*) hors réunion du CA, M Foutry s'engage à prendre les contacts nécessaires à la recherche d'un écran numérique

Après avoir rappelé le coût, 2 586 €, le Président recueille l'avis des membres du conseil d'administration quant à la tenue d'un stand conjoint fédération - ACTR de Lille Flandres au salon Senioreva 2021.

→ *Un accord unanime est donné quant à cette participation.*

Pour Lille, M Jacques Dupont sera le référent.

### Vie des Associations et actions de redémarrage

Le Président souhaite que chaque association s'exprime sur les conséquences de la crise sanitaire sur son fonctionnement, lien avec les adhérents, impact sur les cotisations, perspectives.

#### **ACTR d'Abbeville (Mme Delcuze, Présidente)**

A ce jour, les activités n'ont pas repris, la décision quant à la disponibilité des salles n'étant pas prise, la salle principale étant réquisitionnée pour la vaccination.

Perspectives :

- En septembre, voyage en Espagne
- En octobre, thé dansant
- En novembre, spectacle et animation à Rinxent
- En décembre, repas de fin d'année.

L'ACTR recense une perte de plus de 75 adhérents, la moyenne d'âge se situe entre 75 et 80 ans et n'y a pas de renouvellement, la concurrence avec d'autres associations est importante. Par ailleurs le rayonnement de l'ACTR couvre une zone allant jusqu'à 75 kilomètres d'Abbeville. L'un des temps forts demeure celui de l'Assemblée générale qui draine entre 100 et 300 participants.

La Présidente évoque des aspects financiers, le coût annuel de l'adhésion de 12 € qui a été réduit à 6 € pour 2021 alors que les charges de l'association demeurent pour exemple, 310 euros de coût mensuel de location de bureau, cotisation de 1,5 € par adhérent à destination de la fédération.

Mme Delcuze souhaite un geste du Président quant à la cotisation pour la Fédération.

M De Block précise qu'en Occitanie, la cotisation est uniforme pour chaque association, 17 euros par adhérent et que 3 euros sont reversés à la Fédération. Il souligne que le montant de cette cotisation doit être fixé par l'Assemblée générale et que la Fédération des Hauts de France est structurellement déficitaire.

Le Président rappelle que les instances de 2020 avaient statué sur le maintien des niveaux de cotisation et sur l'octroi de subvention d'aide au redémarrage des activités.

## **ACTR de Lille (M Dupont, Vice-Président)**

M Dupont précise que l'association a fait face à de nombreux mois d'inactivité, annulation de voyages, difficultés d'obtenir les remboursements, lien maintenu avec les adhérents par le biais d'une lettre d'information tous les deux mois. A ce jour, la mairie de Lille a maintenu la décision de bloquer toutes les salles. L'accès à d'autres salles est recherché pour relancer l'activité et permettre les liens sociaux.

Perspectives à ce stade :

- Voyage en Italie de 36 personnes en septembre
- Tenue de l'assemblée générale en octobre, importantes modifications statutaires, entériner notamment sa nomination en tant que Président et celle de M Leys en tant que Vice-Président, modification de la composition du bureau. Il évoque des problèmes d'organisation en lien avec des démissions et/ou problèmes de santé de bénévoles actifs au sein de l'ACTR et précise que le poste de secrétaire est toujours vacant. Importante phase de reconstruction de l'Association.
- Nombre d'adhérents entre 390 et 400.

La cotisation de 20 euros reste peu élevée au regard d'associations du secteur, absence d'appel à cotisation pour 2021.

Une Impulsion visant à renforcer une dynamique sera mise en place lors de la réunion de bureau de fin juin.

## **ACTR Artois (Ginette Schnemann, Présidente)**

Toutes les activités ont été suspendues en lien avec la fermeture de toutes les salles par la mairie. La réouverture des salles n'est pas décidée à ce jour.

La Présidente a tenté de maintenir des liens avec les adhérents sous forme de mails, de courriers, de contacts téléphoniques, mais certains adhérents ont mis en place des activités par petits groupes (marche par exemple) d'où des pertes potentielles d'adhérents.

La Présidente évoque la perspective de deux sorties d'une journée en juillet et en août et celle de la perception d'une seule cotisation sur les deux exercices 2020 et 2021.

Le versement par les Associations de la cotisation de 1,5 € par adhérent au bénéfice de la Fédération se pose au regard des difficultés de chaque association et de leur non perception de la totalité de leurs cotisations.

A situation exceptionnelle, une décision exceptionnelle est demandée : geste de réduction de la cotisation, décalage dans le versement de la quote-part, ce dans le contexte de la décision des instances en 2020 d'accompagner par le biais d'une subvention le redémarrage des activités.

Après échanges, le Président acte le maintien de la perception de la contribution financière des ACTR à hauteur de 1,5 euros par adhérent, l'octroi d'un délai de paiement jusque fin octobre pour l'effectivité du paiement.

La révision du montant de la cotisation sera étudiée lors de la prochaine réunion.

## **Questions diverses**

M De Block précise que les attentes des retraités sont fortes en matière d'activités, l'importance de nouer des contacts et des liens est essentielle pour l'équilibre et le bien être des personnes. Pour faciliter l'accès financier aux voyages, il rappelle l'intérêt du recours à l'ANCV.

Il souligne également que dans la région Occitanie, l'accès aux salles a été à nouveau permis à compter du 9 juin.

*La date de la prochaine Assemblée générale a été fixée au jeudi 14 octobre 2021, ce qui permettra aux personnes le souhaitant de se rendre au salon Senioreva.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30.

**LE PRESIDENT**

**LA SECRETAIRE**

**LE TRESORIER**

**Jean Marie DAMELINCOURT**

**Monique WASSELIN**

**Claude ROUZE**